

# Comment l'indépendance de la Suisse fut consacrée par l'Europe

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): - (1939)

Heft 943

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-696194>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## COMMENT L'INDEPENDANCE DE LA SUISSE FUT CONSACREE PAR L'EUROPE.

Neutralité et indépendance, voilà deux mots que nous unissons tout naturellement lorsque nous parlons de la politique extérieure de la Suisse moderne. Et ce rapprochement n'est pas dû au hasard : les deux termes sont solidaires : point de neutralité sans indépendance ; point d'indépendance sans neutralité. Remontons aux circonstances qui ont entouré l'acte historique auquel nous devons la consécration de notre patrie comme un véritable Etat, le traité de Westphalie (1648), et l'on verra combien tout cela fut vrai.

A l'origine, la Confédération avait été fondée, non pas contre l'Empire, mais contre les Habsbourg, avec l'assentiment des empereurs. Au cours d'une seconde étape caractérisée par la mainmise des Habsbourg sur le trône impérial, les Suisses luttent contre l'Empire et gagnent la guerre de Souabe. Pendant la troisième période qui commence avec la paix de Bâle (1499), la Confédération est indépendante de l'Empire en fait, mais non en droit, et Bâle demeure soumise aux ordonnances impériales. C'est à ces restes de sujétion que la paix de Westphalie vint mettre un terme.

Les Suisses n'avaient pas pris part au vaste conflit qui déchira l'Europe trente ans durant, où les forces les plus diverses s'étaient rassemblées pour empêcher l'Allemagne de faire son unité par l'hégémonie des Habsbourg austro-espagnols. L'enjeu était grand : il y allait de l'existence de tous les pays périphériques de l'Empire ; malgré cela, les Suisses ne bougèrent pas. Cette neutralité nous fut imposée : le lien entre les cantons était trop faible pour que nous pussions manifester une politique commune ; elle fut aussi voulue car les affinités et les intérêts des cantons catholiques et protestants divergeaient, et toute prise de position à l'extérieur aurait eu de fâcheuses répercussions internes.

Le sort des armes voulut — heureusement pour nous — que la coalition contre l'empereur l'emportât ; la France, dernière venue à la bataille, ayant marqué les avantages militaires décisifs. Les belligérants employèrent deux années en discussions avant de parapher les traités de paix. C'est au cours de ces négociations qui ne visaient rien moins qu'à établir un nouvel ordre européen, qu'il fut question de la Suisse.

La ville de Bâle était particulièrement intéressée à faire cesser sa sujétion envers l'Empire. Elle supportait sans cesse de longs procès devant les instances impériales car elle refusait de payer d'office tous les impôts prescrits outre-Rhin. Aussi l'idée de faire figurer la Confédération dans le traité de paix, partit de Bâle, dont le bourgmestre Jean-Rodolphe Wettstein était homme clairvoyant. Les choses n'allèrent cependant point toutes seules, comme nous allons nous en rendre compte.

La première difficulté venait de la répugnance des catholiques suisses à déléguer un magistrat en Westphalie, par la crainte que les protestants ne missent la conjoncture à profit pour nouer de dangereuses intelligences avec leurs coreligionnaires allemands. Le second obstacle, c'était Caumartin, l'ambassadeur du roi. S'il paraissait approuver l'idée de faire reconnaître l'indépendance helvétique, il voulait en revanche que ce fût par la grâce de la France à

laquelle les Suisses confieraient leurs intérêts. En son for intérieur, il redoutait surtout que les Confédérés ne s'opposassent à la cession de l'Alsace à la France. Aussitôt des intrigues se nouent. Très vite, le patriciat bernois, gagné par les agents français, soulève des objections quant à l'opportunité d'une intervention du corps helvétique auprès du Congrès.

La partie sera donc rude pour Wettstein, mais le bourgmestre ne craint pas d'affirmer à l'ambassadeur que les Suisses entendent bien ne point se désintéresser des changements de domination qu'ils redoutent de voir se produire à leurs frontières. Cependant, comme l'empereur finit par s'engager d'une façon formelle à céder l'Alsace, le principal scrupule de Caumartin disparaît. Wettstein s'embarque le 16 décembre 1646 sur le Rhin à destination de Cologne, puis de Münster en Westphalie, où il se trouva rendu après deux semaines de voyage. De nouveaux embarras l'y attendent. Officiellement, il était accrédité par Bâle pour accommoder les démêlés financiers de la ville avec l'Empire, mais son but véritable était de faire reconnaître l'indépendance de la Suisse, bien qu'il n'eût aucun mandat des cantons catholiques. Avec des lettres de créance insuffisantes, représentant d'un pays qui n'était pas en guerre, comment Wettstein pouvait-il prétendre s'asseoir à la table des diplomates ?

Il constata lui-même l'inanité d'une telle prétention ; cependant, par ses travaux d'approche, il eut une pleine vision de la situation. Ceux qui demeuraient les plus opposés à reconnaître l'indépendance de la Suisse, c'étaient les princes protestants allemands. Alors Wettstein se tourna délibérément vers les plénipotentiaires autrichiens, français et suédois et obtint d'eux l'assurance que la complète autonomie de la Confédération à l'égard du Saint-Empire ferait l'objet d'un article particulier dans le traité de paix général.

De son côté, l'empereur — c'était alors Ferdinand III — bientôt se rendit compte que le roi de France affermissait son crédit auprès des Suisses en prenant, à Münster, la défense de leur cause. Il voulut contrecarrer cet effet en marquant lui aussi de bonnes dispositions pour les cantons. Il fit remettre à Wettstein un document par lequel la reconnaissance de l'autonomie helvétique était formellement et spontanément reconnue par l'Empire. Et pour faire croire que la diplomatie française n'avait été d'aucun poids dans cette détermination, l'acte fut antidaté, par un artifice de chancellerie, de cinq mois ! Le traité devait par la suite reprendre les propres termes de cette déclaration.

Comme bien l'on pense, l'heureux résultat des démarches de Wettstein fut accueilli avec joie par les Suisses des deux observances, enfin d'accord. L'opiniâtre volonté d'un seul homme avait triomphé.

Il nous sera permis de mettre en parallèle l'action de Wettstein en 1646-47 et celle, en 1815-16, de Pictet de Rochemont. Dans les deux cas nous voyons combien la position diplomatique de la Suisse est faible — par notre propre faute — lorsque nous avons à défendre nos intérêts essentiels devant des diplomates qui refont la carte de l'Europe. Mais nous voyons aussi que le patriotisme d'un homme peut avoir raison de bien des obstacles et pailler les insuffisances de son peuple.

(Tribune de Genève.)